

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absents excusés :

Mme Laëtitia DENIS
Mme Sabrina MARTIAL
Mr Gérard BOISGARD (Pouvoir donné à Mr Duriveau)
Mr Dominique COTTIER

***Approbation du compte rendu du 21 mai 2019 :** Le compte rendu du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Rémy SOULET est nommé secrétaire de séance

1 – Modification des horaires scolaires à la rentrée 2019-2020 :

Considérant la dissolution du RPI Oulmes / Bouillé-Courdault,

Considérant que cette dissolution implique la reprise totale des affaires scolaires de la commune pour sa propre école avec création d'une 3^{ème} classe,

Considérant les effectifs prévus à la rentrée 2019-2020,

Considérant que pour le bien-être des enfants il est nécessaire de mettre en place deux services de restauration scolaire à la pause méridienne,

Considérant que le conseil d'école a donné un avis favorable à ces nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-DÉCIDE de demander au directeur académique des services de l'Education Nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire de l'école publique François Truhaut de Bouillé-Courdault pour la rentrée de septembre 2019.

Les horaires proposés sont :

Pour les maternelles

► Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 45 – 11 h 45 / 13 h 30 – 16 h 30

Pour le cours élémentaire

► Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 45 – 12 h 15 / 14 h 00 – 16 h 30

2 – Année scolaire 2019-2020 : détermination du tarif de la cantine, de la garderie et du transport scolaire :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des services périscolaires, sur proposition de Mr Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants :

CANTINE	TARIFS	GARDERIE	TARIFS	TRANSPORT SCOLAIRE	TARIF UNIQUE
Repas enfant	3.10 €	Matin 7h30 à 8h35	1.80 €	Transport Matin -soir	11 € /mois/enfant
Troisième enfant	2.20 €	Soir de 16H30 à 17h30 (1 ^{ère} heure)	1.80 €		
Repas adulte	5.00 €	de 16h30 à 18h45	2.60 €		

3 – Règlement des dépenses liées aux cadeaux offerts au personnel communal à l’occasion d’un départ :

A l’occasion du départ en retraite de madame Jacqueline CHAIGNEAU, adjoint technique, et afin de la remercier pour ces années passées au service de la commune, le conseil municipal avait décidé de lui offrir un séjour de 2 jours au parc d’activité Défi Planet au Domaine de Diéné dans la Vienne. Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à l’occasion par exemple de départ à la retraite n’a pas encore été déterminé précisément. Toutefois compte tenu de la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n°2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l’attribution de tels cadeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à régler la dépense afférente au cadeau de Madame Jacqueline CHAIGNEAU pour un montant de 606.36 € (facture Défi Planet n°13589 du 14/06/2019).

-DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l’article 6233 « fêtes et cérémonies » du budget communal.

4 – Attribution de subvention à l’association de chasse « La Saint Hubert » et l’association de pêche « le Dimanche du Travailleur » :

Mr le Maire fait par des 2 demandes de subventions qu’il a reçues :

-Une subvention exceptionnelle de la société de chasse « La St Hubert » pour participer à l’achat d’un modulaire qui servira de local à l’association ; la commune de Bouillé-Courdault n’ayant malheureusement pas de local adapté à leur mettre à disposition.

-Une subvention de la société de pêche « Le Dimanche du Travailleur » pour l’organisation d’ateliers « pêche nature » destinés à faire découvrir ou à renforcer les connaissances des jeunes de 8 à 16 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

-DÉCIDE d’attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la société de chasse « La St Hubert »

-DÉCIDE d’attribuer une subvention de 50 € à la société de pêche « Le Dimanche du Travailleur »

5 – Attribution de subvention à l’association « La Colline des Frettis » :

Mr le Maire rappelle qu’un service de navette hippomobile sera mis en place à la rentrée 2019-2020 pour le transport des enfants de Bouillé à l’école François Truhaut à Courdault.

La commune a souhaité s’impliquer dans cette démarche de développement durable et de protection de l’environnement. Ce service permettra de limiter l’utilisation des voitures, c’est un moyen de transport ludique, écologique qui valorise également la filière équine et le lien social.

La commune qui devait à l’origine supporter l’investissement de ce projet a confié cette prestation à l’Association hippique « La Colline des Frettis » qui doit donc, au lieu et place de la commune, faire l’acquisition d’une calèche de 20 places enfants, d’un cheval de trait, et recruter deux accompagnants.

Le budget total de cette opération est estimé à 16 000 €. Mr le Maire propose de participer à ce projet à hauteur de 15 % soit 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

-ACCEPTE de verser une subvention de 2500 € à l’association la Colline des Frettis pour aider au financement du projet de transport hippomobile mis en place pour la rentrée scolaire 2019-2020.

6 – Décision modificative n°1-2019 :

Mr le Maire indique qu'il manque des crédits au compte 21312 pour régler les dernières factures relatives aux travaux de l'école ainsi qu'au compte 6574 pour le versement d'une subvention à l'Association « La Colline des Fretts » ; il y a donc lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
Compte 2313 – OP 109 Salle des fêtes	-8 500.00 €
Compte 21312 – OP 102 Ecole	+8 500.00 €
FONTIONNEMENT	DÉPENSES
Compte 022 – Dépenses imprévues	-2 500.00 €
Compte 6574 – Subventions	+2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
-**ADOpte** la décision modificative n°1-2019

7 – Divers :

Terrain de loisirs du Pré Maillet et troubles du voisinage :

Suite aux nombreuses nuisances sonores occasionnées lors de la location du terrain de loisirs en soirée, Mr le Maire propose de réserver ce terrain à la location **uniquement en journée**. En effet, le règlement du terrain de loisirs (article 7) donné au famille lors de la location, est rarement appliqué lors de fêtes ou d'anniversaires ; les bruits, la musique se prolongent très tard dans la nuit voir même jusqu'au petit matin et ce, malgré l'intervention d'élus ou le passage de la gendarmerie.

Cet incivisme n'est plus tolérable et ces bruits portent atteinte à la tranquillité du voisinage.

Seules, la Fraternelle pour son traditionnel « moules frites » et l'APE pour la fête de l'école seront autorisées à disposer du terrain le soir.

Cimetière : Travaux de reprise des concessions

La procédure de reprise des concessions funéraires étant arrivée à son terme, il convient maintenant de procéder aux travaux nécessaires pour la mise en reliquaire des corps exhumés, leur transport dans l'ossuaire communal, la casse des monuments funéraires et la remise en pleine terre des concessions. Un devis va être établi par l'entreprise Martins de Coulonges sur l'Autise qui a déjà réalisé l'ossuaire. Afin de diminuer le coût de cette prestation le conseil municipal propose de déposer les gravats sur le terrain jouxtant l'atelier communal.

Devis du SYDEV pour le remplacement d'un candélabre rue de la Garenne :

Mr Duriveau fait part du devis établi par le SYDEV pour le point lumineux 005-008 à l'entrée de la rue de la Garenne Les travaux consistent en la fourniture, pose et raccordement d'une lanterne ISLA-LED pour un montant à la charge de la commune de 823 €.

Considérant que la pose des candélabres de la rue de la Garenne est relativement récente et qu'une simple réparation serait peut-être suffisante Mr Le Maire propose que le SYDEV revoie son devis.

Soirée du 13 juillet 2019 :

Mr Gibeaud donne le compte rendu de la commission « 13 juillet » qui a eu lieu le 24 juin avec la commune de Rives d'Autise :

Cette année le feu d'artifice sera tiré au Val du Jarlignon à Oulmes. La restauration et la buvette sont assurées par les sociétés de chasse de Nieul, Oulmes, Bouillé-Courdault. Pour l'organisation de cette manifestation il reste des bénévoles à trouver.

Journée de l'Office du Tourisme :

Comme chaque année une balade découverte est organisée sur la commune par l'Office du Tourisme. Cette année elle a lieu le 30 juillet à 13h30 au départ du terrain de loisirs du Pré Maillet.

Le secrétaire de séance

Rémy SOULET

Le Maire,

Stéphane GUILLON

